



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 14 décembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 242-2015, amendant le règlement de construction no 2007-142 et approuvé par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 6 janvier 2016 et est entré en vigueur le 12 janvier 2016.

Le règlement numéro 242-2015 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 12 janvier 2016.

Louise Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière